

# l'Actu

Pays de Pouzauges

**HORS-SÉRIE  
SPÉCIAL**

**ÉNERGIES  
RENOUVELABLES**



## SOMMAIRE

- 02 Édito
- 03 Contexte et historique de la démarche
- 04-05 Synthèse de la concertation dans le cadre de la loi APER
- 06 Focus sur les propositions
- 07 Le vote des communes

**OCTOBRE 2024**  
Journal du Pays de Pouzauges

# Édito

## DES ENJEUX IMPORTANTS, UN DÉBAT CONFISQUÉ

Du 1<sup>er</sup> juin au 16 juillet (selon les communes), s'est tenue sur le Pays de Pouzauges une concertation publique sur les énergies renouvelables. Les habitants étaient invités à **se prononcer sur les zones d'accélération des énergies renouvelables définies dans le cadre de la loi APER**. Cette consultation portait sur **quatre types d'énergie** : l'éolien terrestre, le photovoltaïque, la chaleur renouvelable (bois, chaleur fatale) et la méthanisation.

Les élus du Pays de Pouzauges ont fait le choix de porter à l'avis des citoyens des zones d'accélération, y compris pour l'éolien. Malheureusement, **le débat a été confisqué par des opposants refusant catégoriquement toute discussion sur ce type d'énergie** et ne permettant pas aux autres points de vue de s'exprimer. Ceci a été regretté par de nombreux habitants.

Depuis le mois de juin, nous avons pu constater que certaines associations ou groupes d'influence n'hésitaient pas à user de **méthodes de pression et de désinformation** pour empêcher un débat serein et décrédibiliser la démarche de la Communauté de communes. **Ce sont des attitudes non seulement inacceptables, mais aussi irresponsables !**

Nous le réaffirmons : **il n'y a pas à ce stade de projet éolien sur le territoire !** Jusqu'alors, le Pays de Pouzauges a même refusé toutes les

sollicitations de développeurs privés, et elles ont été nombreuses ! L'objectif des élus, en présentant ces zones d'accélération éoliennes, était de se doter **d'un cadre protecteur**.

Cependant, la concertation a mis en lumière des inquiétudes et des questionnements, en particulier sur l'éolien, entendues par les élus.

Pour autant, il est de notre responsabilité d'élus de **préparer l'avenir** et de tendre vers des énergies plus locales et décarbonées. **Fort de son engagement environnemental de longue date**, le Pays de Pouzauges assume de prendre sa part dans cette **transition nécessaire**.

Ce hors-série spécial de L'Actu retrace **l'historique de notre démarche**. Il vous restitue également **la teneur de la concertation** menée dans le cadre de la loi APER, ainsi que **le vote des communes sur les zones d'accélération des énergies renouvelables**. Nous espérons que cette publication vous éclairera sur notre **réflexion collective** et vous permettra de **mieux comprendre les enjeux**.

**Bérangère SOULARD**, présidente de la Communauté de communes, et l'ensemble des maires du Pays de Pouzauges\*

\*Jean-Louis Roy, Anne Bizon, Michelle Devanne, Anne Roy, Dominique Martin, Éric Bernard, Lionel Gazeau, Frédéric Portrait, Michel Gaborit, Céline Reveau



Brochure réalisée par la Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Adresse : Maison de l'Intercommunalité, 18 La Fournière, BP 10267, 85702 Pouzauges Cedex  
Tél. : 02 51 57 14 23 • E-mail : [accueil@paysdepouzauges.fr](mailto:accueil@paysdepouzauges.fr) • Site : [www.paysdepouzauges.fr](http://www.paysdepouzauges.fr)

Directrice de la publication : Bérangère Soulard

Création : Service communication

Impression : Imprimerie du Bocage • L'Orgerière, ZA des Centaurées, 85190 Aizenay

Crédits photos : Adobe Stock, Alain Martineau.

Pays de  
Pouzauges

# CONTEXTE ET HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

## La réponse à une loi

La consultation publique qui a été menée à l'échelle du Pays de Pouzauges sur les énergies renouvelables s'inscrit dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables, dite loi « APER ».

Cette loi propose aux communes de **définir, après concertation des habitants, des**

**zones d'accélération** dans lesquelles elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ceci dans le but de répondre à **des objectifs de production définis au niveau régional** et qui, eux-mêmes, répondent aux objectifs de l'État.



Le mix énergétique français est composé à près de 58 % d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). L'objectif de l'État est d'atteindre la neutralité carbone du pays en 2050. Comment ? Par une relance du nucléaire et le développement massif des énergies renouvelables (solaire, éolien en mer, éolien terrestre...).

La loi APER a pour objectif de rattraper le retard de la France en matière d'énergies renouvelables, mais aussi de planifier le déploiement de ces énergies, en remettant les territoires et les élus locaux aux centre des décisions.

👉 Pour en savoir plus sur la loi APER et la stratégie énergétique de l'État : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr).

## Historique :

2019/2020

### Construction du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Imposé par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (2015)  
Concertation large  
Voté en fév. 2021

2021

### Construction de la stratégie énergétique

Ateliers élus/citoyens  
Votée à l'unanimité en déc. 2021 (cf graphe ci-dessous)

2022/2023

### Étude sur le potentiel éolien et solaire au sol

Ateliers élus/citoyens/agriculteurs  
2 restitutions auprès de tous les conseillers municipaux

2023

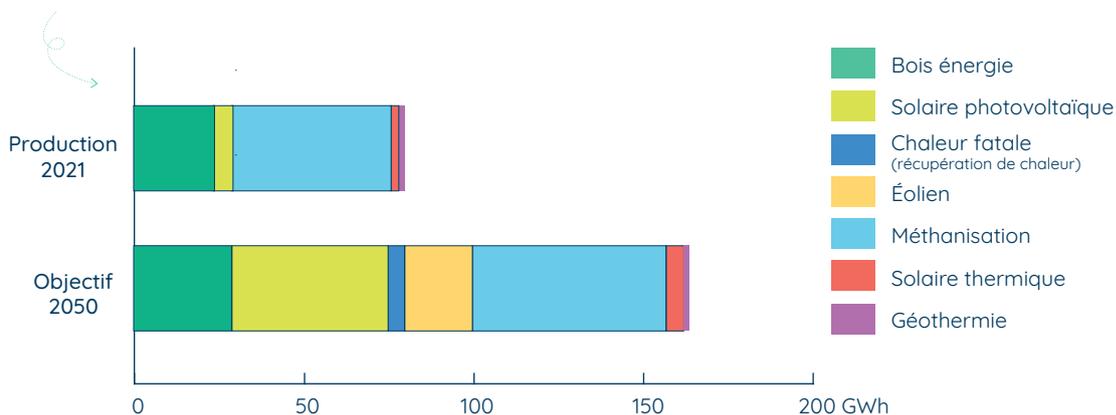
### Loi APER



2024

### Concertation sur les ZADER et vote des communes

(Lire en p.7)



# SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA LOI APER

La concertation menée dans le cadre de la loi APER (entre le 1<sup>er</sup> juin et le 16 juillet en fonction des communes) a donné lieu à :

**707** contributions en ligne et papier,

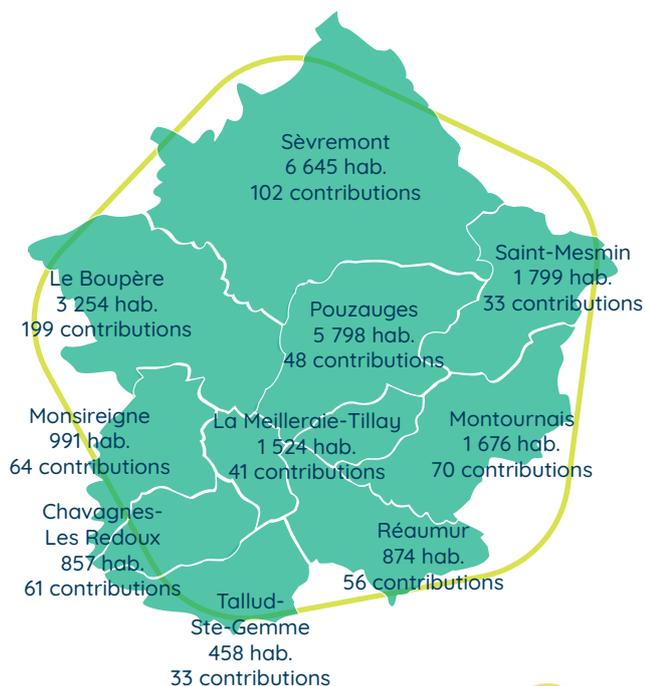
représentant :

**549** personnes  
*(certaines personnes se sont exprimées dans plusieurs communes).*

Soit :

**2.3** pour cent de la population environ.

## Répartition des contributions par commune :



## Analyse par énergie :

### Méthodologie :

L'analyse a été faite par la Communauté de communes et les communes sur la base des contributions numériques et papier.

Une contribution peut contenir plusieurs avis (qu'ils soient positifs ou négatifs) sur différentes énergies.



### Éolien

La grande majorité des contributions porte sur l'éolien. On dénombre :

**9** avis positifs (dont 1 sous conditions) et

**638** avis négatifs.

Parmi les avis défavorables, les arguments principaux portent sur : les impacts visuels et paysagers, les impacts sur les animaux d'élevage (« courants vagabonds »), la biodiversité (oiseaux, chauves-souris) et la santé humaine.

De nombreuses contributions font état du risque de dévaluation des biens immobiliers du fait d'une distance réglementaire jugée trop proche des habitations. Sont aussi citées : les nuisances sonores, l'intermittence de l'énergie éolienne, la question du recyclage et du démantèlement des éoliennes.

Plusieurs contributions déplorent le « manque de communication » des collectivités et les tensions générées par le sujet.

D'autres enfin invitent à développer l'éolien ailleurs que sur le Pays de Pouzauges (en plaine, en mer ou en région montagneuse) et à tenir compte des projets d'éoliennes offshore à l'île d'Yeu et Noirmoutier.



## Méthanisation

**11 avis positifs** (dont un avec demande d'infos supplémentaires) et

**6 avis négatifs.**

Les avis positifs portent sur le potentiel du territoire (« Nous avons les terres, les agriculteurs et les entreprises pour fournir les matières premières »), mais aussi sur l'opportunité de « pérenniser nos exploitations agricoles tout en diminuant l'effet de serre », ou de « fournir du gaz de chauffage à ces exploitations, voire au niveau de la commune ».

Les avis négatifs portent essentiellement sur les « nuisances olfactives » et les « nuisances quant à la collecte, au transport et au stockage des éléments nécessaires à la méthanisation ».

Des réserves sont émises sur la nature des intrants qui doivent être « exclusivement des coproduits ou déchets de production ou d'élevage et non issus de production agricole dédiée. »



## Solaire photovoltaïque

**36 avis positifs** et

**8 avis négatifs** (dont deux contre l'agrivoltaïsme).

### Photovoltaïque sur toitures :

De nombreux habitants préconisent d'équiper les hangars agricoles, les bâtiments publics et industriels, ainsi que les toitures des maisons de panneaux photovoltaïques. Ces derniers sont jugés « moins visibles au sol » et « moins impactant pour l'environnement, les animaux, les humains... ». Plusieurs habitants déplorent des refus des Bâtiments de France

concernant des installations de panneaux photovoltaïques sur leurs habitations.

### Solaire thermique :

Le solaire thermique est cité comme « devant systématiquement être étudié pour tout projet d'aménagement de locaux publics ».

### Photovoltaïque au sol :

Cette énergie est citée favorablement à plusieurs reprises (« des panneaux solaires au sol seraient plus esthétiques et aussi rentables »), à condition que les installations ne se fassent pas sur des terrains agricoles, mais sur des terrains non constructibles ou déjà artificialisés.

Parmi les réserves, la question du recyclage des panneaux solaires est aussi posée.



## Chaleur renouvelable

**10 avis positifs** ; aucun avis négatif, mais des réserves.

### Le bois :

Les personnes qui se sont exprimées préconisent : « d'encourager la biomasse\*, parfaitement adaptée aux nécessités de nature et d'entretien du Bocage », mais aussi parce que c'est une énergie « non intermittente ». Les réserves portent sur la gestion de la ressource : « Ne développons pas des installations nouvelles avant d'être certains d'avoir une production uniquement locale pour ne pas générer des transports onéreux. »

### La géothermie :

Cinq avis plaident en sa faveur. La géothermie est vue comme porteuse de « moins de nuisances sonores et visuelles » et comme une « énergie pilotable » (à la différence de l'éolien et du solaire).

\* biomasse : l'ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie.

# FOCUS SUR LES PROPOSITIONS

Lors de la concertation, les habitants pouvaient **faire part de leurs propositions**. Nous en avons extrait quelques-unes,

auxquelles la Communauté de communes souhaite apporter des éléments de contexte.

Propositions	Éléments de contexte
« Ne faut-il pas aider la population à consommer moins ou à mieux s'équiper de façon individuelle (moyen de chauffage par ex.) par des aides à l'investissement ? Chaque commune doit continuer à montrer l'exemple en cherchant à diminuer sa consommation électrique en gérant mieux son éclairage public. »	Depuis 10 ans, près de 300 000 €/an sont alloués à la rénovation thermique des habitations. En 2021, les communes ont lancé un audit sur leurs bâtiments publics afin de réduire leurs consommations. Des travaux ont eu lieu ; d'autres sont programmés. En 2022, face à l'explosion du coût de l'énergie, les communes ont diminué jusqu'à 40 % leur consommation en réduisant l'éclairage public et en remplaçant les anciennes ampoules par des LED.
« Le nucléaire est la seule solution à ce jour... »	Sans considérer la question des déchets nucléaires et des risques, il est à noter que la durée du chantier de l'EPR de Flamanville est de 17 ans et son coût, initialement prévu à 3,3 Md€, est aujourd'hui estimé à 19,1 Md€ (selon la Cour des comptes). Compte tenu de la vitesse de report des énergies fossiles (pétrole et gaz) vers les solutions électriques, le nucléaire, malgré son développement, ne pourrait couvrir en 2050 que 50 % de l'électricité qui sera consommée en France.
« Faire en sorte que tous les toits soient recouverts de panneaux photovoltaïques ! »	La stratégie énergétique du Pays de Pouzauges prévoit d'utiliser la quasi-totalité du potentiel sur toiture et au sol. Cela signifie équiper l'ensemble des toitures (industrielles, agricoles, communales et habitations). Or, le solaire ne permettra de couvrir qu'un tiers du besoin en électricité, sans oublier qu'on ne produira que le jour et plus l'été que l'hiver. Il est indispensable de développer un mix énergétique pour couvrir l'ensemble des besoins.
« De nombreux bâtiments communaux, type salles de sport, salles des fêtes, ateliers communaux, peuvent être équipés de panneaux solaires. »	Un diagnostic a été réalisé en 2023 pour étudier les potentiels des bâtiments et parkings publics. Pour les bâtiments recevant du public, la réglementation impose une étude de charpente et, à date, les premières études montrent une complexité d'équiper certains bâtiments.
« Champ de panneaux photovoltaïques »	L'agrivoltaïsme n'est pas une compétence de l'intercommunalité, ni des communes. Les dossiers sont instruits par l'État. À noter que pour produire 20 GWh (soit la consommation d'environ 9 000 personnes), il faut une emprise au sol comprise entre 20 et 40 ha.
« Il faut renforcer les énergies non intermittentes par exemple le bois. »	30 % de l'énergie produite aujourd'hui sur le territoire provient du bois. Nous sommes en avance sur beaucoup de territoires et nous consommons déjà près de 80 % des capacités actuelles (30 GWh). L'association Bocage d'Avenir récolte justement des dons afin d'aider les agriculteurs à entretenir les haies et ainsi poursuivre le développement de la filière bois local.
« Ne pas laisser les sociétés d'éoliennes - projet commercial hautement rentable certes - s'approprier les terres du bocage et rechercher avec ceux qui vivent de la terre ou qui y habitent des solutions pérennes ne dévastant pas bocages, campagne et périphéries des villes. »	La Communauté de communes ne pourra s'opposer à un projet privé dès lors que les services de l'État l'auront validé. Les maires ne valident pas les demandes de permis de construire.
« Étudier la possibilité d'un méthaniseur avec les agriculteurs. »	Le Pays de Pouzauges accueille déjà un méthaniseur à La Pommeraiie-sur-Sèvre. Il représente 60 % de l'énergie produite sur le territoire. Des réflexions ont été menées avec les agriculteurs et des entreprises locales depuis 2014 mais aucun autre projet n'a vu le jour pour l'instant.
« L'énergie hydroélectrique peut être une alternative à l'éolien. En effet, les courants exercés par la Sèvre peuvent être une énergie à part entière suivant les saisons pluvieuses. »	Le faible potentiel de la filière hydroélectricité sur le territoire (0,53 GWh), les tensions croissantes sur la ressource, les enjeux écologiques sur la continuité des cours d'eau et la restauration des milieux pour améliorer la qualité de l'eau laissent à penser que, si ce type d'énergie se développait sur le territoire, ce ne serait que de manière très mesurée.

# LE VOTE DES COMMUNES

Mardi 17 septembre 2024, après restitution de la concertation, les 10 communes du Pays de Pouzauges ont voté, en conseil

municipal, les zones d'accélération des énergies renouvelables. Elles ont délibéré comme suit :

	Solaire (thermique, toitures, ombrières et sol)	Méthanisation	Chaleur renouvelable (bois énergie)	Éolien
LE BOUPÈRE	Zones adoptées	Zone adoptée	Zone adoptée	Pas de zone
SÈVREMONT	Zones adoptées (sans PV au sol)	Pas de zone	Zone adoptée	Pas de zone
POUZAUGES	Zones adoptées	Zones adoptées	Zone adoptée	Pas de zone
LA MEILLERAIE- TILLAY	Zones adoptées	Pas de zone	Zone adoptée	Pas de zone
SAINT-MESMIN	Zones adoptées (sans PV au sol)	Pas de zone	Zone adoptée	Pas de zone
MONTOURNAIS	Zones adoptées (sans PV au sol)	Pas de zone	Zone adoptée	Pas de zone
RÉAUMUR	Zones adoptées (sans PV au sol)	Pas de zone	Zone adoptée	Pas de zone
CHAVAGNES- LES REDOUX	Zones adoptées	Pas de zone	Zone adoptée	Pas de zone
TALLUD-SAINTE- GEMME	Zones adoptées (sans ombrières de parking)	Zone adoptée	Zone adoptée	Pas de zone
MONSIREIGNE	Zones adoptées	Pas de zone	Zone adoptée	Pas de zone

## Conclusion

À l'issue d'un vote en conseil municipal, chacune des dix communes du Pays de Pouzauges a décidé **ne pas proposer de zones d'accélération pour l'éolien**.

Les élus **prennent acte de l'opposition d'une partie de la population** et des crispations suscitées en particulier par l'éolien.

Toutefois, il est important de souligner qu'**aucune énergie n'est neutre** en terme d'impact. La méthanisation, le photovoltaïque ou le bois-énergie génèrent aussi des questions et des réserves. Les élus sauront en tenir compte également.

Le Pays de Pouzauges s'est fixé comme

objectifs de **diminuer sa consommation d'énergie de 58 %** et de **répondre à 45 % des besoins du territoire** par une énergie locale et décarbonée d'ici 2050. Face au réchauffement climatique et aux tensions sur l'électricité, **il en va de notre responsabilité collective de tenir ces objectifs**.

Désormais, **le travail doit se poursuivre, tant sur le volet économies d'énergie que sur le volet production**. Dès lors, nous espérons pouvoir compter sur la mobilisation du plus grand nombre pour réfléchir à ces enjeux cruciaux.

**Bérangère SOULARD** et l'ensemble des maires du Pays de Pouzauges



## Plan Climat

Vous souhaitez en savoir plus sur le Plan Climat Air Énergie du Pays de Pouzauges, vous pouvez le télécharger sur le site : [www.paysdepouzauges.fr](http://www.paysdepouzauges.fr)



## Des sites pour s'informer

- [www.cerema.fr](http://www.cerema.fr) (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)
- [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) (Agence de la Transition écologique)
- [energies-renouvelables.org](http://energies-renouvelables.org) (Observatoire des énergies renouvelables)
- [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr) (Ministère de la Transition écologique)



## Envie de vous impliquer ?

La Communauté de communes a mis en place des collectifs citoyens pour l'aider dans la définition de ses projets. Ce sont notamment le Conseil de Développement, le collectif Zéro déchet ou le Comité des partenaires de la mobilité.

Vous souhaitez rejoindre l'un de ces collectifs pour participer à la définition des politiques publiques et/ou donner votre regard de citoyen sur les projets ?

✉ Envoyez un mail à [transitions@paysdepouzauges.fr](mailto:transitions@paysdepouzauges.fr) ou contactez la Communauté de communes au 02 51 57 14 23.



## Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Maison de l'Intercommunalité

18, La Fourrière - BP 10267

85702 Pouzauges Cedex

Tél. : 02 51 57 14 23

Mail : [accueil@paysdepouzauges.fr](mailto:accueil@paysdepouzauges.fr)

Site : [www.paysdepouzauges.fr](http://www.paysdepouzauges.fr)

